



PROPOSITION POUR L'
**INITIATIVE DE LA RADIO
COMMUNAUTAIRE**

FONDS CANADIEN DE LA
RADIO COMMUNAUTAIRE

Mise en contexte

Nous sommes en situation de crise dans le domaine de la radiodiffusion et dans la société. La population canadienne perd de plus en plus l'accès aux médias locaux.

Cela se produit à un moment où nous avons plus que jamais besoin de connexions locales. Les nouvelles locales sont fiables car les stations, les animateurs et les journalistes font partie de la communauté.

Depuis 2008, plus de 511 organes de presse ont fermé dans plus de 342 communautés.

Meta et Google ont adopté des positions dans le débat autour du projet de Loi fédéral sur les nouvelles en ligne (C-18) qui vont à l'encontre des intérêts des médias locaux, et pendant que d'autres intervenants propagent activement de la désinformation. Les récits canadiens se perdent car dans de nombreux endroits, il ne reste plus de médias locaux. En conséquence, les Canadiens se retrouvent sans accès à des informations locales fiables.

De nombreux Canadiens vivant à l'extérieur des grands centres ont de moins en moins de sources médiatiques privées locales vers lesquelles se tourner. Les radiodiffuseurs communautaires constituent une solution cruciale, économique et efficace, avec un soutien fiable et stable, ils pourront mieux accomplir leurs missions.

Radio communautaire

Il existe plus de 235 stations de radio communautaires et étudiantes autorisées par le CRTC, dont 54 stations autochtones, au Canada. Elles sont toutes constituées en organisations à but non lucratif et sont dirigées par un conseil d'administration, avec des administrateurs qui proviennent de la communauté.

Les données limitées auxquelles nous avons accès démontrent que plus de 2,4 millions de Canadiens écoutent régulièrement la radio. 30 % de notre population, soit 10,3 millions de Canadiens, vivent à l'extérieur d'un grand centre et pour beaucoup d'entre eux, leur seule source d'information fiable est la radio communautaire, étudiante et autochtone.

À un moment où les radiodiffuseurs privés font pression pour diffuser moins d'oeuvres artistiques et de contenus canadiens, les stations de radios communautaires dépassent régulièrement les exigences de 35 % de contenu canadien requis, et dans de nombreux cas certaines excèdent même les 50 %. Les artistes canadiens émergents ont cette chance de pouvoir faire leurs premières diffusions presque exclusivement dans les radios communautaires. Ces stations diffusent des programmes dans plus de 65 langues différentes parlées par les Canadiens. Parmi elles, 30 diffusent dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM), plus d'une douzaine de langues autochtones, certaines en espagnol, d'autres sont bilingues et offrent une programmation en anglais et en français. Les Canadiens qui parlent d'autres langues que l'anglais et le français entendent leurs langues et se connectent avec leur communauté via ces stations.

En période d'urgence, comme la pandémie, les inondations ou les incendies de forêt, les radios communautaires sont les seules à fournir des informations locales vitales en temps réel. Le gouvernement encourage même la population à se référer à leurs médias locaux afin d'obtenir de plus amples renseignements pendant ces moments de crises. Les stations communautaires, autochtones et étudiantes sont au cœur de leurs communautés.



Modèle de financement actuel

Contrairement à la majorité des radiodiffuseurs au Canada qui reçoivent un soutien financier fédéral de différentes manières, les radiodiffuseurs communautaires, étudiants et autochtones (au sud de la ligne Hamelin) ne reçoivent aucun soutien financier permanent de la part du gouvernement du Canada.

Les radiodiffuseurs communautaires et étudiants ont la possibilité d'accéder à un financement du Fonds canadien de la radio communautaire (FCRC) sur la base de projets, grâce aux droits de licence payés par les radiodiffuseurs commerciaux dans le cadre de la politique de développement du contenu canadien (DCC). Le FCRC peut financer jusqu'à 25 % (entre 35 et 45) de ces stations pour des projets de 12 mois avec un budget maximum de 35 000 \$. Sinon, elles se rabattent à tenter de vendre de la publicité dans un monde où Google et Meta accaparent les revenus publicitaires des médias locaux. Elles dépendent également de la collecte de fonds, mais celle-ci a également été entravée par le blocage de leurs comptes sur les médias sociaux par Meta. La pandémie et les conditions économiques actuelles laissent moins de revenus disponibles pour les ménages.

Le modèle australien

- Au cours des vingt dernières années, le gouvernement de l'Australie a assuré un financement opérationnel stable pour le secteur de la radiodiffusion communautaire. L'année dernière, plus de 21 millions de dollars ont été alloués à la radio communautaire.
- Ce financement a permis aux stations de supporter les coûts de gouvernance et de main-d'œuvre. Il a permis de soutenir la programmation et les informations locales et a eu un impact tangible.
- Le Canada considère souvent l'Australie comme un chef de file en matière de législation sur la radiodiffusion, comme ce fut le cas avec le projet de loi C-18.
- Grâce à un financement opérationnel stable, l'Australie a plus deux fois plus de stations communautaires, autochtones et étudiantes que le Canada.

Le financement du DCC a été conçu pour être à la fois prévisible et stable. Cependant, avec la diminution du nombre de transactions et des recettes provenant de la contribution des radios privées, les avantages tangibles diminuent à un rythme alarmant. Selon nos projections, le FCRC devra épuiser ses fonds de réserve d'ici quelques années et, si rien ne change, il cessera d'exister d'ici la fin de la décennie.

Il convient également de noter que seules les stations communautaires et étudiantes sont éligibles au financement du DCC, puisque les stations autochtones ne peuvent actuellement y accéder par l'intermédiaire du FCRC. Au début de la révision de la radiodiffusion autochtone par le CRTC, un rapport intitulé "Ce que nous avons entendu" a été rédigé. Il était clair que la radio autochtone avait besoin d'un soutien opérationnel.

Alors que nous cherchons à uniformiser les règles du jeu en termes de contributions, nous devons également veiller à ce que les bénéficiaires en profitent équitablement. Alors que le DCC disparaît progressivement, il devra être remplacé par une nouvelle initiative financée par les radiodiffuseurs privés classiques et, dorénavant, par les radiodiffuseurs basés sur internet aussi.

L'Initiative de la radio communautaire (IRC)

L'Initiative de radio communautaire (IRC) distribuerait **24,2 millions** de dollars annuellement, apportant un soutien essentiel à **235** stations de radio communautaires, autochtones et étudiantes titulaires d'une licence.

Grâce à un financement stable et continu pour le recrutement et le développement des compétences, ainsi que pour la production et la diffusion de contenus, les radiodiffuseurs communautaires pourront avoir un impact encore plus important sur la population canadienne à travers le pays. En tant qu'organisations à but non lucratif, chaque dollar qu'elles reçoivent est réinvesti dans la communauté et dans leur engagement à promouvoir les voix locales.

Ce financement fournira des ressources pour développer les compétences du personnel et des participants bénévoles afin qu'ils puissent participer pleinement et plus efficacement dans leur média communautaire. Ce financement appuiera la production et la création de contenus musicaux, ainsi que de nouvelles et d'informations locales, par, pour et avec les diverses communautés, y compris les communautés autochtones, francophones, des CLOSM, racialisées, immigrantes et rurales. Pour la première fois dans l'histoire du Canada, cette initiative permettra d'assurer que toutes les parties de notre système de radiodiffusion bénéficient du soutien adéquat, que toutes les stations de radio soient traitées équitablement et que toute la population canadienne puisse profiter d'une information locale fiable et cohérente.

L'Initiative de la radio communautaire aborde trois axes essentielles ...

1 Recrutement et développement des compétences, production et distribution de contenu

2 Innovation

3 Collecte des données

Le soutien sera distribué par le Fonds canadien de la radio communautaire qui a fait ses preuves en matière de financement des programmes dotés de budgets de plusieurs millions de dollars tout en collaborant avec succès avec le gouvernement fédéral, les radiodiffuseurs privés et le CRTC.

Recrutement et développement des compétences, production et distribution de contenu

Il n'y a pas de financement opérationnel pour ces stations, ce qui constitue l'un des principaux obstacles au succès et à la croissance de toutes les stations de notre réseau.

Les données suivantes sont une moyenne dérivée des demandes de plus de 100 stations qui ont reçu un financement fédéral dans le cadre du Programme d'aide COVID-19.

L'Initiative de la radio communautaire allouera en moyenne 90 000 \$ par station à un maximum de 235 stations, y compris les 180 stations communautaires et étudiantes reconnues, ainsi que les 54 stations autochtones de type B dans l'ensemble du pays.





Dans le cadre de la révision par le CRTC des radiodiffuseurs autochtones, les participants ont été interrogés sur leur principal obstacle à la réussite. Voici un exemple de ce qu'ils ont entendu :

"L'importance d'un financement supplémentaire et durable a été constamment identifiée comme un élément clé pour répondre à de nombreuses questions soulevées lors des sessions de consultation."

Pour être admissibles à cette initiative, les stations devront répondre aux objectifs énoncés par la définition de la radiodiffusion communautaire dans la politique 2010-499 du CRTC sur la radiodiffusion communautaire et étudiante, et dans la politique 1990-89 du CRTC sur la radiodiffusion autochtone (CRTC 2001-70), de même qu'aux objectifs énoncés dans le projet de Loi C-11.

Dans le cadre du Programme d'aide COVID-19 offert aux membres en 2020, le FCRC a ajusté les montants accordés en fonction de plusieurs facteurs, dont la taille et l'étendue des opérations. Ce programme serait structuré de la même façon, de sorte que le montant de 90 000 \$ représente une moyenne et, bien qu'il ne permette pas de financer entièrement les opérations d'une station, il contribuerait grandement à créer une stabilité et à fournir un soutien important au développement du personnel et des compétences, ainsi qu'à la production et à la distribution de contenu. Cette somme s'élèverait à 21 150 000 \$ annuellement. Les 21 150 000 \$ représentent une moyenne potentielle de 90 000 dollars par station. Il est entendu que les montants attribués aux radios qualifiées varieront selon les besoins et la capacité des radios d'utiliser ces fonds à bon escient.

Financement de l'innovation

Le deuxième élément serait un soutien pour remplacer le financement en baisse du DCC. Nous demandons un total de 1,5 million de dollars pour nous assurer que nous sommes toujours en mesure d'accorder des subventions annuelles à des projets spécifiques pour des initiatives qui vont au-delà des opérations quotidiennes. C'est ce que fait actuellement le financement du DCC et il a permis la création de 463 initiatives significatives. Nous recommandons que cette allocation remplace toutes les contributions du DCC dès que l'**Initiative de la radio communautaire** sera approuvée ou que le financement augmente proportionnellement pour compenser la baisse des contributions du DCC des dernières années.

Collecte des données

Notre secteur est réputé pour son manque de données quantitatives, ce qui désavantage toutes nos stations. Les données quantitatives sont importantes pour les demandes de financement et la publicité. En raison du coût élevé des outils de mesure de l'audience et de l'absence d'une base de données centrale, la plupart des informations dont nous disposons sur les indicateurs de performance des stations communautaires sont collectées par un nombre limité de stations qui ont les moyens d'effectuer des mesures de leur audience.

Ce financement soutiendra la production d'un rapport annuel sur l'état de la radiodiffusion communautaire. Il fournira des données spécifiques du secteur aux parties intéressées, telles que nos stations, Patrimoine canadien et le CRTC. Il aidera également les stations à harmoniser les données qu'elles soumettent au CRTC, afin qu'elles soient aussi précises que possible.

Ce projet impliquerait le financement d'une enquête annuelle axée sur le contenu, le développement et la diversité. Il impliquerait le développement d'une base de données pour enregistrer et suivre ces réponses et donnerait accès à la mesure d'audience par le biais de StatsRadio, une entreprise spécialisée en solutions technologiques, qui mesure les auditeurs numériques et radiodiffusés en même temps.

Nous estimons le coût de la mesure d'audience pour l'ensemble des 235 stations à **525 000 \$**. En incluant les coûts administratifs et opérationnels, le projet coûterait environ **625 000 \$ annuellement**.





Conclusion

Si nous, en tant que société, sommes attachés à une programmation canadienne et aux voix canadiennes, les radiodiffuseurs communautaires et autochtones n'ont jamais été aussi nécessaires. En même temps, ces stations ont toujours été sous-financées et si rien ne change, la situation ne fera qu'empirer.

L'**Initiative de la radio communautaire** comblera ce fossé pour les années à venir.

Le projet de loi C-11 nous offre une occasion unique de fournir le financement nécessaire. Chaque centime investi dans l'**Initiative de la radio communautaire** servira à amplifier les voix canadiennes et à promouvoir les artistes canadiens.

- Elle permettra aux radios communautaires de relever les nombreux défis quotidiens auxquels elles sont confrontées.
- Elle soutiendra la croissance des radiodiffuseurs autochtones.
- Elle soutiendra les radiodiffuseurs francophones et en situation de langue minoritaire.
- Elle reliera les immigrants à leurs communautés et à leurs voix.
- Elle formera la prochaine génération de radiodiffuseurs canadiens.
- Elle veillera à ce que les Canadiens aient accès à des nouvelles et à des informations locales fiables.

Nous avons proposé une structure de financement complète qui s'aligne avec les autres secteurs de l'environnement artistique et audiovisuel canadien.

Il est temps de fournir aux radiodiffuseurs communautaires le soutien dont ils ont besoin pour continuer à fournir un service essentiel en protégeant les voix des Canadiens.

Nous vous remercions de l'attention accordée à la lecture de ce document.



Alex Freedman
Directeur général du Fonds canadien de la radio communautaire